



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Redevance

Question écrite n° 48758

### Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les disparités entre les établissements d'enseignement public et les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat pour l'acquittement de la redevance sur les postes de télévision. Il rappelle que tous les établissements publics sont exonérés de cette redevance dès lors que ceux-ci sont utilisés à des fins pédagogiques, et cela sans limitation de nombre. Il déplore en conséquence que les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat doivent régler chaque année autant de redevance que de postes détenus par l'établissement scolaire. Il lui demande donc de corriger cette disparité afin que ces établissements privés soient soumis aux mêmes conditions pédagogiques que les établissements publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nesme Jean-Marc](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48758

**Rubrique :** Télévision

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 895